

Ordre du jour

Décision Cnir-01-146

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001, adopte l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif.

Pour : unanimité

Adopté.

Décision Cnir-01-147

Amendement au vote d'ordre suivant : remplacer les mots "le dimanche matin" par les mots : "ce dimanche matin"

Pour : 4

Contre : beaucoup

Refusé.

Décision Cnir-01-148

Vote d'ordre

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001, décide : le dimanche matin, les réunions du Cnir ne sont pas publiques, mais réservées aux adhérent-e-s des Verts.

Pour : beaucoup

Abst. : 4

Adopté. Intégré à l'Agrément intérieur.

Motions diverses

Décision Cnir-01-149

Motion d'urgence 8

Considérant que le projet industriel de construction d'un avion géant tel que l'Airbus A380 ne contient aucune disposition relative aux émissions de gaz à effet de serre.

Considérant que le problème du transport des divers éléments construits dans le monde entier vers le lieu du montage final a été insuffisamment pris en considération.

Considérant qu'en l'état, il est impossible d'établir que cet itinéraire aurait d'autres utilisateurs qu'EADS-AIRBUS.

Considérant que le rôle du politique ne peut se limiter à résoudre les difficultés d'un projet industriel conçu ailleurs et dont l'intérêt général est discutable.

Considérant que la logique de multiplication des sites de production n'est pas une logique économe des ressources naturelles ;

Considérant que la concertation et le débat public ont été délibérément occultés par les autorités, le recours au vote d'une loi d'exception étant particulièrement critiquable

Considérant que la réalisation d'un itinéraire à Grand Gabarit provoquera d'inévitables dégradations environnementales majeures dans l'immédiat sans préjuger de celles que pourront occasionner les futures transformations de cet itinéraire

Considérant que les modalités de répartition du financement entre l'industriel et la collectivité sont obscures

Le Conseil national interrégional des Verts réuni les 13 et 14 octobre 2001 se prononce CONTRE la réalisation et le financement de l'itinéraire à Grand Gabarit.

Il demande à ce que les études indépendantes relatives à l'alternative d'un transport par dirigeable ou tout autre moyen soient rapidement réalisées.

Il considère que compte tenu des inévitables retards liés à un contexte international incertain qui a déjà conduit les principales compagnies aériennes à annoncer le report voire l'annulation de commandes d'appareils, ainsi qu'EADS-AIRBUS elle-même à annoncer des baisses de production ainsi que le gel des embauches, il serait particulièrement inconséquent et inopportun de réaliser en urgence cet itinéraire à Grand Gabarit.

Il souligne que l'alternative du dirigeable peut prendre un avantage décisif par rapport à la route dans l'hypothèse d'un simple retard de quelques mois du programme.

Il soutient toute initiative politique visant à promouvoir au niveau européen des alternatives moins polluantes au transport routier.

Il réaffirme leur soutien au collectif d'associations de riverains. Il demande l'abrogation de la loi d'exception afin d'obtenir la saisine de la Commission Nationale de Débat Public sur l'opportunité du projet d'itinéraire*.

Enfin, il demande le report de l'enquête publique.

(* la CNDP ayant dit qu'elle ne pouvait être saisie après le vote de la loi)

Motion adoptée à l'unanimité moins une abstention et quatre refus de vote

Décision Cnir-01-150

Motion d'urgence 9

À l'approche de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) qui doit se tenir à Doha du 9 au 13 novembre 2001 prochain, les Verts expriment leurs vives inquiétudes face à la perspective d'un nouveau cycle de libéralisation commerciale.

Les Verts affirment leur attachement à des sociétés internationalement ouvertes. Plus que les échanges de marchandises, ce sont les échanges culturels, d'expériences en matière d'économie solidaire et de développement durable et la libre circulation des idées et des personnes qui sont des facteurs d'enrichissement et de développement des sociétés.

Les Verts soulignent, avec encore plus d'acuité après les terribles événements du 11 septembre, la nécessité d'une autre mondialisation, durable écologiquement, juste socialement, équitable commercialement, solidaire économiquement, diverse culturellement et fondée sur le respect des droits civiques, économiques, sociaux et culturels de la personne humaine. Ils rappellent à cette occasion que la fin de la guerre, ce n'est pas la paix mais la fin des injustices.

Pour ce faire, les Verts appellent à une réforme profonde de la gouvernance internationale. Les principes qui fondent la libéralisation commerciale multilatérale et l'absence de contre-pouvoirs à l'OMC conduisent à une mondialisation libérale, source d'injustices et d'inégalités sociales, de pollutions et de surexploitation des ressources naturelles.

Compte-rendu des décisions

Les Verts soulignent en particulier l'urgence de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement qui garantisse l'effectivité du droit environnemental. C'est l'ensemble des droits de la personne humaine édictés dans les enceintes des Nations-Unies qui doivent devenir contraignants.

Les Verts refusent l'extension de la sphère marchande à tous les domaines de la société, en particulier par la privatisation de la sphère publique et du vivant.

Déjà présents à Seattle, les Verts participeront aux mobilisations des citoyens, des salariés et des consommateurs et des organisations syndicales, écologistes et associatives sur la base des exigences suivantes :

Une évaluation de l'impact des réformes commerciales déjà mises en œuvre, notamment en matière environnementale et sociale. Cette évaluation devra pleinement associer les sociétés civiles concernées.

Une réforme institutionnelle de l'OMC et de son fonctionnement afin :

- (1) de garantir la pleine participation des pays du Sud dans les négociations,
- (2) d'assurer la transparence des procédures et le libre accès aux documents,
- (3) d'établir un contrôle démocratique efficace des processus d'élaboration des règles et de règlement des conflits, notamment par des élus et des représentants de la société civile.

Une réforme en profondeur de l'Organe de règlement des différends, tant il est non démocratique, opaque et contestable par le champ des domaines pris en considération, le mode de désignation des experts et les organismes consultés par les experts pour arbitrer.

De manière générale, les règles de l'OMC doivent être subordonnées aux conventions régissant le respect et la défense des droits de l'Homme, des droits économiques, sociaux et culturels, des droits du travail, des droits de l'environnement et de la santé. Le principe de précaution tel que défini dans la Convention sur la diversité biologique doit être explicitement reconnu par l'OMC.

Une reconnaissance explicite de la notion de service d'intérêt général (ou service public). Tout processus de libéralisation devra respecter cette notion dans les secteurs essentiels de l'eau, la santé, l'éducation, la culture, l'audiovisuel, la communication, les transports, le logement, l'énergie...

La reconnaissance explicite du principe de souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le libre choix d'un pays dans la définition de ses modes de production et d'approvisionnement alimentaire.

L'interdiction de toute forme de dumping économique, environnemental et social sur les marchés agricoles.

L'interdiction des brevets sur le vivant. L'accord relatif à la propriété intellectuelle (ADPIC) devra également être revu pour intégrer de nouvelles formes de droits, tels les droits des populations indigènes et les droits des communautés. Le droit à la santé en particulier devra primer sur le droit du brevet.

Motion sur la situation à Toulouse

Décision Cnir-01-151

Amendement 1 à la motion d'urgence 11

Il demande à Yves Cochet, ministre, l'élaboration urgente d'un projet de loi réformant la procédure d'instruction technique et administrative ainsi que la politique fiscale afférente aux usines à risques, ainsi que l'élaboration d'un décret réorganisant les compétences entre les ministères de l'industrie et de l'environnement.

Pour : 42

Contre : 25

Adopté.

Décision Cnir-01-152

Motion d'urgence 11 amendée

Après la catastrophe de Toulouse, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 octobre 2001,

- témoigne émotion, solidarité avec les sinistrés et colère principalement à l'égard de TotalfinaElf, mais aussi des pouvoirs publics et des élus qui n'ont pas refusé – contrairement aux élu-e-s Vert-e-s – les extensions de productions du site ces dernières années. Ils ont tous une part de responsabilité dans la catastrophe due à l'explosion de l'usine chimique AZF de Toulouse (29 morts officiels et 2300 blessés qui porteront longtemps les séquelles dont 70 sont toujours dans un état grave).

- exige :

- la fermeture définitive de l'ensemble du site chimique Seveso 2 de Toulouse sans préjuger dans l'immédiat des conditions d'un éventuel déplacement. Le maintien intégral des salaires pour l'ensemble des salariés des entreprises touchées par l'explosion doit être financé par Total ou ses assureurs ;
- les moyens nécessaires aux besoins urgents des populations sinistrées (logement, scolarisation, centres aérés, soutien psychologique, lieux de parole, prises en charge directes des réparations...) et la non-fermeture des cellules de crise ;
- la réquisition par le préfet des logements vacants, publics et privés, la mise à disposition de l'hôpital racheté récemment à l'armée pour reloger l'hôpital psychiatrique ;
- la mise en sécurité du site dans des conditions de transparence totale vis-à-vis des populations, en particulier en ce qui concerne l'évacuation des produits toxiques encore sur le site, sous la responsabilité conjointe de l'industriel et de l'Etat (ceci est d'autant plus urgent que l'état des infrastructures industrielles fortement fragilisées peut faire craindre un sur-accident) ;
- l'ouverture aux citoyen-ne-s et aux associations du nécessaire débat sur le devenir de l'agglomération et en premier lieu des quartiers populaires sinistrés.

Plus généralement, les Verts demandent l'organisation dans le cadre le plus large, de débats citoyens locaux sur la notion de risque acceptable ou non, à partir d'expertises contradictoires à l'initiative de l'Etat, des industriels et des associations. L'utilité des productions concernées devra être un aspect majeur de ces débats qui devront déboucher sur des délibérations des collectivités concernées et des arrêtés préfectoraux répondant concrètement au principe de précaution.

Le Conseil national interrégional demande aux ministres, députés et sénatrice Verts l'élaboration urgente d'un projet de loi définissant une procédure de "catastrophe industrielle" qui a fait cruellement défaut à Toulouse.

Il demande à Yves Cochet, ministre, l'élaboration urgente d'un projet de loi réformant la procédure d'instruction technique et administrative ainsi que la politique fiscale afférente aux usines à risques, ainsi que l'élaboration d'un décret réorganisant les compétences entre les ministères de l'industrie et de l'environnement.

Il soutient les propositions des députés Verts européens en faveur d'une directive remplaçant Seveso 2 et introduisant, outre des mesures techniques et administratives plus contraignantes, des impossibilités de cohabitation entre risques industriels majeurs et habitat et la nécessité de débats citoyens sur la finalité des productions.

Il s'oppose avec force à toute tentative de délocalisation des sites dangereux vers des pays où les normes environnementales et sociales sont inférieures à celles en vigueur sur le territoire de l'Union.

Il souhaite que soit saisie l'occasion de la nécessaire évolution de la législation européenne en matière de risques industriels et agricoles pour que l'Union s'interroge, dans le cadre du développement durable, sur l'utilité ou la finalité de certains produits chimiques, et de certains procédés de fabrication aujourd'hui obsolètes.

Pour : unanimité moins une abstention.

Motion sur la situation en Afghanistan

Décision Cnir-01-153

1^e partie de la motion sur l'intervention en Afghanistan
Les Verts condamnent sans appel les attentats commis aux Etats-Unis le mardi 11 septembre. Aucune cause ne peut justifier un tel massacre qui doit être caractérisé comme un crime contre l'humanité passible de jugement devant la Cour Pénale Internationale.

Ils témoignent de leur solidarité et de leur compassion avec les victimes et le peuple américain. Cet acte terroriste de grande ampleur ne peut que desservir les droits légitimes des peuples.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 2

Adopté.

Décision Cnir-01-154

2^e partie de la motion sur l'intervention en Afghanistan.

Les Verts réaffirment leurs orientations politiques visant la construction d'un nouveau système international de sécurité collective, fondé sur le droit, la gestion partagée des fonctions de police et de justice, la prévention des conflits et des risques, une stratégie de résorption des inégalités mondiales, la non prolifération des armes et des technologies de destruction massive, la lutte contre la corruption économique et financière. Les Verts appellent leurs militants à poursuivre l'action engagée (rassemblements, meetings, délégations, pétitions...) par les signataires de l'Appel à l'opinion du 27 septembre, à le diffuser massivement et à susciter sur ses bases un débat public sur les enjeux de la crise internationale.

Les Verts appellent à la vigilance contre tout amalgame ou exploitation des crimes terroristes qui viserait à stigmatiser et à diaboliser des populations en raison de leur origine, de leur religion, de leur appartenance ethnique ou nationale. Ils appellent en particulier à se mobiliser contre toute discrimination envers les populations d'origine arabe ou musulmane, sur le territoire national, en Europe ou dans le monde.

Les Verts dénoncent la tentative des autorités russes d'utiliser les attentats du 11 septembre pour en finir avec la résistance du peuple Tchétchène ou celle du général Sharon de régler par la force le conflit Israélo-Palestinien.

Les Verts dénoncent la tentation qui se fait jour, dans le débat, aux Etats-Unis ou en Europe, de restreindre les libertés publiques dans le cadre des fouilles de voitures, de l'Internet, ou au niveau du mandat unique européen et elles s'insurgent contre les tentatives de criminaliser les mouvements qui s'opposent à la mondialisation libérale.

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abst. : 1 - Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-01-155

3^e partie de la motion sur l'intervention en Afghanistan.

Les Verts appellent les citoyens à se mobiliser contre les logiques de guerre et toute tentative d'escalade guerrière dans une région du monde où coexistent quatre puissances nucléaires (Chine, Russie, Inde, Pakistan). Ils appellent leurs ministres, leurs députés français et européens à agir en ce sens auprès des gouvernements français et européens

Les Verts affirment que tout doit être mis en œuvre pour identifier, arrêter et juger les auteurs de l'attentat dans le cadre du droit international et de la charte des Nations-Unies. Cette action de police internationale peut se faire dans le cadre du Chapitre VII de la Charte de l'ONU qui reconnaît la légitime défense de tout Etat agressé dans le cadre d'un mandat du Conseil de Sécurité et sous la direction opérationnelle de son Comité d'Etat-Major. Ce cadre est préférable à celui de l'OTAN et de son article 5. Il permettra à ce que soit organisée une force internationale d'urgence pour l'aide aux réfugiés et pour la protection des populations.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 4 - Refus de vote : 2

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-01-156

Amendement 1 à la motion sur l'intervention en Afghanistan

Au début du § 4, ajouter les mots : "Les Verts dénoncent les bombardements en Afghanistan par les forces américaines et britanniques avec le soutien de l'Etat français"

Pour : beaucoup

Contre : 8

Adopté.

Décision Cnir-01-157

Amendement 2 à la motion sur l'intervention en Afghanistan

Les Verts considèrent que les bombardements actuels sont principalement à l'usage de l'opinion publique américaine. Ces bombardements ajoutent des victimes civiles à d'autres victimes civiles.

Pour : 16

Contre : plus

Rejeté.

Décision Cnir-01-158

Amendement 3 à la motion sur l'intervention en Afghanistan

Les Verts dénoncent par avance toute extension du conflit.

Pour : 2

Contre : plus

Rejeté.

Décision Cnir-01-159

Amendement 4 à la motion sur l'intervention en Afghanistan

A la fin du § 4, ajouter les mots : "Les Verts demandent que tout engagement militaire de la France soit soumis préalablement au vote démocratique du Parlement."

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-01-160

Amendement 5 à la motion sur l'intervention en Afghanistan

Vote alternatif

Au §4, remplacer la première phrase par les mots : "Les Verts soutiennent tous les démocrates afghans contre le régime des Talibans."

Pour : beaucoup. Adopté.

Au § 4, après "des Talibans", ajouter les mots : "à l'exception d'une aide militaire"

Pour : 2

Texte du § 4 de la motion tel qu'amendé :

Les Verts dénoncent les bombardements en Afghanistan par les forces américaines et britanniques avec le soutien de l'Etat français.

Les Verts soutiennent tous les démocrates afghans contre le régime des Talibans. Ils soutiennent dans ce cadre le processus politique pour la reconstruction, la réconciliation, la mise en place d'une véritable démocratie en Afghanistan. Ils soutiendront tout acte de solidarité pour le droit des femmes et la démocratie en Afghanistan, dans la continuité de la manifestation du 29 septembre 2001.

Les Verts demandent comme ils l'avaient pour les Balkans l'organisation d'une Conférence internationale réunissant les représentants des Etats et des sociétés civiles de la région (Afghanistan, Pakistan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Iran, Inde, Turkménistan...) visant à prévenir les conflits, à établir les bases d'une sécurité collective en Asie Centrale et à organiser la coopération économique et politique.

Les Verts demandent que tout engagement militaire de la France soit soumis préalablement au vote démocratique du Parlement.

Décision Cnir-01-161

Vote de l'intégralité de la motion amendée

(voir le texte en fin de document)

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 6

Refus de vote : 0

Adopté.

Motion de soutien à Jean-Luc Bennahmias

Décision Cnir-01-162

Motion d'urgence 12

Le 26 août 1999, des policiers saisissaient de la "bière de chanvre" et des affiches pouvant relever d'une "infraction de provocation à l'usage de cannabis" sur les stands de Chiche et du CIRC, lors des Journées d'été des Verts à Lorient.

Deux ans plus tard, Jean-Luc Bennahmias, Secrétaire national des Verts à l'époque des faits, est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lorient pour "infractions à la législation sur les stupéfiants".

Considérant les positions traditionnelles des Verts qui, depuis la campagne présidentielle de 1995, demandent la "légalisation contrôlée des drogues" pour casser les trafics mafieux et réduire les risques ;

Prenant en compte les conclusions de nombreux rapports remis sur le sujet ces dernières années (Comité consultatif national d'éthique, rapport Roques, commission Henrion, et plus récemment Conseil national du Sida) ;

Considérant le débat ouvert au sein de la société française et qui, de Nicole Maestracci à Bernard Kouchner, en passant par Eric de Montgolfier et la quasi-totalité des intervenants en toxicomanie, démontre l'archaïsme de l'article L3421-4 du Code de la Santé publique qui interdit tout débat sur les drogues dans notre pays ;

Considérant la nécessité de réduire le fossé qui existe entre une loi vieille de 30 ans et des millions d'utilisateurs occasionnels ou réguliers de drogues "illégalés" ;

Rappelant que les produits vendus sur les stands de Chiche ! et du CIRC ont été importés au vu et au su des services des douanes ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre, apporte sans réserve le soutien des Verts à Jean-Luc Bennahmias et charge le Collège exécutif de mobiliser les moyens nécessaires à sa défense.

Adopté à l'unanimité.

Résultats (totalisation nationale) de la consultation sur la candidature Lipietz.

Inscrits : 8775

Votants : 6149 (70,1 %)

Nuls : 190

Exprimés : 5959 (67,9 %)

Blancs : 26 (0,4 %)

OUI : 2098 (35,2 %)

NON : 3835 (64,4 %)

Cette consultation n'ayant pas valeur de décision statutaire, Il appartient à Alain Lipietz de prendre sa décision quant à ces résultats.

Élections législatives

Décision Cnir-01-163

Amendement 1 à la motion d'urgence 3

Ajouter les mots : "Des contributions pourront être déposées dans les mêmes conditions que pour les AG nationales ordinaires."

Pour : beaucoup

Adopté.

Décision Cnir-01-164

Amendement 2 à la motion d'urgence 3

Ajouter les mots : "L'ensemble du calendrier relatif aux modalités de désignation des candidat-e-s aux élections législatives est repoussé de deux semaines."

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-01-165

Amendement 3 à la motion d'urgence 3

Ajouter les mots : "Le corps électoral des AG de circonscription (ou de regroupement de circonscriptions) est identique à celui de l'AG nationale extraordinaire."

Pour : beaucoup

Contre : peu

Adopté.

Décision Cnir-01-166

Motion d'urgence 3 amendée

Le Conseil national interrégional des Verts réuni à Paris les 13 et 14 octobre décide de reporter les Assemblées générales régionales décentralisées au dimanche 9 décembre 2001 et fixe la date de l'Assemblée Fédérale aux 12 et 13 janvier 2002. La date limite de réception des textes est fixée au plus tard le 30 octobre midi dernier délai. Des contributions pourront être déposées dans les mêmes conditions que pour les AG nationales ordinaires.

Les convocations seront envoyées le 20 octobre à l'ensemble des militants à jour de cotisation 2001. La date de référence pour le nombre Vert est fixée au 15 octobre 2001, pour les adhésions reçues et validées en CAR. Les listes d'adhérents et la part nationale des cotisations devront parvenir au Secrétariat national au plus tard le 27 octobre 2001 (cachet de la Poste faisant foi).

L'ensemble du calendrier relatif aux modalités de désignation des candidat-e-s aux élections législatives est repoussé de deux semaines.

Le corps électoral des AG de circonscription (ou de regroupement de circonscriptions) est identique à celui de l'AG nationale extraordinaire.

Pour : beaucoup

Contre : 4

Abst. : 2

Adopté.

Ordre du jour

Décision Cnir-01-167

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001, accepte la permutation des ordres du jour de la matinée et de l'après-midi du dimanche 14 octobre 2001. Il prolonge le huis-clos sur le débat "présidentielles" à l'après-midi.

Pour : beaucoup

Adopté.

Motions diverses

Décision Cnir-01-168

Motion diverse N°1

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001, déclare :

Les bétonneurs et ceux qui les soutiennent ne manquent pas une occasion de mettre à mal la loi Littoral, par ailleurs délibérément violée par nombre de maires.

Les dispositions de l'article 12 du projet de loi sur la Corse relatives à l'application de la loi Littoral sont inacceptables.

Ces dispositions si elles étaient adoptées signeraient la fin de tous les efforts pour préserver le littoral en Corse, mais également dans les autres régions côtières.

Sans remettre en cause l'avancée institutionnelle que constitue le projet de loi sur la Corse, nous demandons avec force que nos ministres et nos députés fassent le nécessaire pour que les dispositions de l'article 12 qui démantèlent la loi Littoral soient retirées du texte.

Le principe de dérogation est inadmissible. Si un transfert de compétences devait se faire sur ce sujet la loi Littoral doit être sauvegardée et conservée dans sa totalité.

Un recul législatif sur la loi Littoral est inacceptable. Le maintien de cette loi dans sa totalité doit être un point obligatoire de tout accord de majorité plurielle.

Adopté à l'unanimité .

Élections Législatives

Décision Cnir-01-169

Motion diverse N°3 amendée – 1^e partie

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 octobre 2001, décide de modifier le paragraphe B3 "Les listes nationales" de la décision "Législative 2002" comme suit :

Il est constitué une liste de noms comprenant des personnalités d'ouverture, des militant-e-s Vert-e-s n'appartenant pas à une sensibilité et des militant-e-s présenté(e)s par leur sensibilité au prorata des résultats de l'AG 2000.

La commission nationale d'investiture, en liaison avec les régions pour rechercher un consensus, propose ces candidat-e-s au vote des AG de circonscription(s) en tenant compte de 4 critères :

- 1-la proximité géographique ;
- 2-la parité et la représentation des sensibilités ;
- 3-le potentiel de réussite de la circonscription ;
- 4-la répartition régionale.

Les investitures définitives devront être validées par l'AG nationale extraordinaire.

Pour : 41

Contre : 47

Décision Cnir-01-170

Motion diverse N°3 amendée – 2^e partie

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 octobre 2001, décide de modifier le paragraphe B3 "Les listes nationales" de la décision "Législative 2002" comme suit :

Ajouter les mots : "Tout candidat des Verts à l'élection législative devra recevoir l'avis des militants de la circonscription ou du regroupement de circonscription concerné."

Pour : beaucoup

Contre : peu

Abst. : 3

Refus de vote : 2

Adopté.

Décision Cnir-01-171

Motion d'urgence 5

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001,

- rappelle au Collège Exécutif et aux négociateurs qu'ils doivent œuvrer dans le cadre strictement fixé par les motions votées par les militants en AG, sur la proportionnelle, et par le Cnir, sur la sortie du nucléaire. La priorité n'est pas à la distribution de sièges mais à la recherche d'un accord sur un projet de société permettant d'amorcer la réorientation de notre pays vers plus d'écologie, de solidarité et de citoyenneté.

- mandate ses négociateurs pour rappeler au PS qu'en l'état actuel des décisions et des actes, notamment le non-respect de notre accord de 1997, le soutien des Verts ne leur est acquis ni pour les législatives ni même pour le second tour de l'élection présidentielle.

- demande à l'ensemble des partis d'œuvrer ensemble afin d'élaborer et faire voter à l'occasion de la nouvelle session de l'Assemblée Nationale, une loi modificative établissant un mode de scrutin proportionnel.

Pour : 20

Contre : 25

Abst. : 5

Rejeté .

Remplacement de Marie-Christine Blandin Au Collège Exécutif

Décision Cnir-01-172

Élection d'un nouveau membre du CE – Délégué-e aux régions, après l'élection de Marie-Christine Blandin au Sénat.

Candidat : François de Rugy

Présents : 108

Votants : 105

Blancs : 2

Abstentions : 12

Nuls : 4

Pour : 34

Contre : 53

Non Elu.

Conseil National Interrégional des Verts – Paris – 13 et 14 Oct. 2001
Compte-rendu des décisions

Page 7

Élection Présidentielle

Décision Cnir-01-173

Amendement 1 à la motion du Collège Exécutif

Modifier le deuxième point de la motion du CE comme suit :

Le Cnir décide dans le souci de réunifier le mouvement, de mandater le CE pour lancer un appel à la candidature et organiser dans les meilleurs délais la diffusion des professions de foi puis un référendum auprès des militants.

Pour : 24

Contre : beaucoup

Rejeté .

Décision Cnir-01-174

Amendement 2 à la motion du Collège Exécutif

Modifier le deuxième point de la motion du CE comme suit :

Le Cnir décide dans le souci de réunifier le mouvement, de mandater le CE pour proposer au vote des militants les candidatures d'Yves Frémion et de Noël Mamère, et d'organiser dans les meilleurs délais la diffusion des professions de foi puis un référendum auprès des militants

Pour : 23

Contre : beaucoup

Rejeté .

Décision Cnir-01-175

Motion du Collège Exécutif

Vote à bulletins secrets

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 & 14 octobre 2001,

- prend acte du retrait d'Alain Lipietz ;
- décide d'investir Noël Mamère candidat des Verts à l'élection présidentielle et charge le Collège Exécutif d'organiser une consultation des militants pour le confirmer.

Votants : 105

Pour : 70

Contre : 29

Abst. : 5

Refus de vote : 1

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Texte de la motion sur l'intervention en Afghanistan

Les Verts condamnent sans appel les attentats commis aux Etats-Unis le mardi 11 septembre. Aucune cause ne peut justifier un tel massacre qui doit être caractérisé comme un crime contre l'humanité passible de jugement devant la Cour Pénale Internationale.

Ils témoignent de leur solidarité et de leur compassion avec les victimes et le peuple américain. Cet acte terroriste de grande ampleur ne peut que desservir les droits légitimes des peuples.

Les Verts réaffirment leurs orientations politiques visant la construction d'un nouveau système international de sécurité collective, fondé sur le droit, la gestion partagée des fonctions de police et de justice, la prévention des conflits et des risques, une stratégie de résorption des inégalités mondiales, la non prolifération des armes et des technologies de destruction massive, la lutte contre la corruption économique et financière. Les Verts appellent leurs militants à poursuivre l'action engagée (rassemblements, meetings, délégations, pétitions...) par les signataires de l'Appel à l'opinion du 27 septembre, à le diffuser massivement et à susciter sur ses bases un débat public sur les enjeux de la crise internationale.

Les Verts appellent à la vigilance contre tout amalgame ou exploitation des crimes terroristes qui viserait à stigmatiser et à diaboliser des populations en raison de leur origine, de leur religion, de leur appartenance ethnique ou nationale. Ils appellent en particulier à se mobiliser contre toute discrimination envers les populations d'origine arabe ou musulmane, sur le territoire national, en Europe ou dans le monde.

Les Verts dénoncent la tentative des autorités russes d'utiliser les attentats du 11 septembre pour en finir avec la résistance du peuple Tchétchène ou celle du général Sharon de régler par la force le conflit Israélo-Palestinien.

Les Verts dénoncent la tentation qui se fait jour, dans le débat, aux Etats-Unis ou en Europe, de restreindre les libertés publiques dans le cadre des fouilles de voitures, de l'Internet, ou au niveau du mandat unique européen et elles s'insurgent contre les tentatives de criminaliser les mouvements qui s'opposent à la mondialisation libérale.

Les Verts appellent les citoyens à se mobiliser contre les logiques de guerre et toute tentative d'escalade guerrière dans une région du monde où coexistent quatre puissances nucléaires (Chine, Russie, Inde, Pakistan). Ils appellent leurs ministres, leurs députés français et européens à agir en ce sens auprès des gouvernements français et européens

Les Verts affirment que tout doit être mis en œuvre pour identifier, arrêter et juger les auteurs de l'attentat dans le cadre du droit international et de la charte des Nations-Unies. Cette action de police internationale peut se faire dans le cadre du Chapitre VII de la Charte de l'ONU qui reconnaît la légitime défense de tout Etat agressé dans le cadre d'un mandat du Conseil de Sécurité et sous la direction opérationnelle de son Comité d'Etat-Major. Ce cadre est préférable à celui de l'OTAN et de son article 5. Il permettra à ce que soit organisée une force internationale d'urgence pour l'aide aux réfugiés et pour la protection des populations.

Les Verts dénoncent les bombardements en Afghanistan par les forces américaines et britanniques avec le soutien de l'Etat français.

Les Verts soutiennent tous les démocrates afghans contre le régime des Talibans. Ils soutiennent dans ce cadre le processus politique pour la reconstruction, la réconciliation, la mise en place d'une véritable démocratie en Afghanistan. Ils soutiendront tout acte de solidarité pour le droit des femmes et la démocratie en Afghanistan, dans la continuité de la manifestation du 29 septembre 2001.

Les Verts demandent comme ils l'avaient pour les Balkans l'organisation d'une Conférence internationale réunissant les représentants des Etats et des sociétés civiles de la région (Afghanistan, Pakistan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Iran, Inde, Turkmenistan...) visant à prévenir les conflits, à établir les bases d'une sécurité collective en Asie Centrale et à organiser la coopération économique et politique.

Les Verts demandent que tout engagement militaire de la France soit soumis préalablement au vote démocratique du Parlement.

Adopté à l'unanimité moins deux contre et 6 abstentions.

Motion d'urgence 11 amendée

Après la catastrophe de Toulouse, le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 13 et 14 octobre 2001,

- témoigne émotion, solidarité avec les sinistrés et colère principalement à l'égard de Total/Elf, mais aussi des pouvoirs publics et des élus qui n'ont pas refusé – contrairement aux élu-e-s Vert-e-s – les extensions de productions du site ces dernières années. Ils ont tous une part de responsabilité dans la catastrophe due à l'explosion de l'usine chimique AZF de Toulouse (29 morts officiels et 2300 blessés qui porteront longtemps les séquelles dont 70 sont toujours dans un état grave).
- exige :
 - la fermeture définitive de l'ensemble du site chimique Seveso 2 de Toulouse sans préjuger dans l'immédiat des conditions d'un éventuel déplacement. Le maintien intégral des salaires pour l'ensemble des salariés des entreprises touchées par l'explosion doit être financé par Total ou ses assureurs ;
 - les moyens nécessaires aux besoins urgents des populations sinistrées (logement, scolarisation, centres aérés, soutien psychologique, lieux de parole, prises en charge directes des réparations...) et la non-fermeture des cellules de crise ;
 - la réquisition par le préfet des logements vacants, publics et privés, la mise à disposition de l'hôpital racheté récemment à l'armée pour reloger l'hôpital psychiatrique ;
 - la mise en sécurité du site dans des conditions de transparence totale vis-à-vis des populations, en particulier en ce qui concerne l'évacuation des produits toxiques encore sur le site, sous la responsabilité conjointe de l'industriel et de l'Etat (ceci est d'autant plus urgent que l'état des infrastructures industrielles fortement fragilisées peut faire craindre un sur-accident) ;
 - l'ouverture aux citoyen-ne-s et aux associations du nécessaire débat sur le devenir de l'agglomération et en premier lieu des quartiers populaires sinistrés.

Plus généralement, les Verts demandent l'organisation dans le cadre le plus large, de débats citoyens locaux sur la notion de risque acceptable ou non, à partir d'expertises contradictoires à l'initiative de l'Etat, des industriels et des associations. L'utilité des productions concernées devra être un aspect majeur de ces débats qui devront déboucher sur des délibérations des collectivités concernées et des arrêtés préfectoraux répondant concrètement au principe de précaution.

Le Conseil national interrégional demande aux ministres, députés et sénatrice Verts l'élaboration urgente d'un projet de loi définissant une procédure de "catastrophe industrielle" qui a fait cruellement défaut à Toulouse.

Il demande à Yves Cochet, ministre, l'élaboration urgente d'un projet de loi réformant la procédure d'instruction technique et administrative ainsi que la politique fiscale afférente aux usines à risques, ainsi que l'élaboration d'un décret réorganisant les compétences entre les ministères de l'industrie et de l'environnement.

Il soutient les propositions des députés Verts européens en faveur d'une directive remplaçant Seveso 2 et introduisant, outre des mesures techniques et administratives plus contraignantes, des impossibilités de cohabitation entre risques industriels majeurs et habitat et la nécessité de débats citoyens sur la finalité des productions.

Il s'oppose avec force à toute tentative de délocalisation des sites dangereux vers des pays où les normes environnementales et sociales sont inférieures à celles en vigueur sur le territoire de l'Union.

Il souhaite que soit saisie l'occasion de la nécessaire évolution de la législation européenne en matière de risques industriels et agricoles pour que l'Union s'interroge, dans le cadre du développement durable, sur l'utilité ou la finalité de certains produits chimiques, et de certains procédés de fabrication aujourd'hui obsolètes.

Pour : unanimité moins une abstention.